



2020-2024

BAROMÈTRE DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

5^{ÈME} ÉDITION

 **AFL**
La banque des
collectivités locales


APVF
PETITES VILLES
DE FRANCE


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**an
ct**

agence nationale
de la cohésion
des territoires

ÉDITOS DES PRÉSIDENTS

« Cette nouvelle édition du Baromètre de la santé financière des communes PVD confirme leur solidité budgétaire. Malgré un mandat affecté par la crise Covid, l'inflation et l'instabilité institutionnelle, ces communes ont su préserver leur solvabilité et poursuivre leurs investissements au service du développement local. À travers la notation financière de l'AFL, ce Baromètre mesure objectivement la trajectoire des communes PVD. Celle-ci témoigne aujourd'hui d'une stabilité retrouvée et d'une résilience confirmée.

Pour autant, l'avenir de ces financements reste marqué par une certaine fragilité dans le contexte budgétaire incertain, ce qui appelle à la vigilance. Dans ce cadre, l'AFL, banque créée par et pour les collectivités, continue d'accompagner les communes et d'éclairer leurs décisions grâce à une analyse fine et indépendante de leurs finances. »

Marie DUCAMIN

Présidente du CA de l'AFL-ST,
Vice-présidente de Rennes Métropole,
Maire de Saint-Jacques-de-la-Lande



« Pour cette 5ème édition du Baromètre financier des PVD, réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'AFL, l'ANCT et l'APVF, les voyants sont au vert. En dépit de la situation financière contrainte pour les collectivités, les communes PVD réussissent à sortir leur épingle du jeu : tout en maintenant un investissement soutenu, elles réussissent à améliorer leur note financière. Ce tour de force des maires est à saluer. D'autant que ces investissements, du fait du rôle de centralité qu'occupent les communes PVD est au bénéfice de l'ensemble du tissu territorial.

Alors que s'achève le mandat municipal, ces données plaident d'elles-mêmes pour l'utilité du programme Petites Villes de Demain, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dont la prolongation permettra de garantir la pérennité de cette nouvelle dynamique. »

Christophe BOUILLON

Maire de Barentin,
Président de l'Association des Petites Villes de France,
Président du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires





SOMMAIRE

01

Ce qu'il
faut retenir

p04

02

Introduction

- Présentation programme PVD
- Cartographie
- Méthodologie AFL

p06

03

Analyse de
la santé financière
des communes PVD

p10

04

Analyse par niveau
de centralité

p15



01

Ce qu'il faut
retenir

Une situation financière stable sur la durée du mandat

- La note financière moyenne attribuée par l'AFL aux communes PVD suit désormais la même tendance que celle des communes non-PVD. Ces dernières conservent tout de même une notation légèrement plus favorable.

Un investissement soutenu, moteur de développement local

- Les dépenses d'équipement par habitant des communes PVD progressent de +35% depuis 2021.
- En 2024, elles demeurent 17% supérieures à celles des communes hors programme.

Une solvabilité maîtrisée et des marges préservées

- Les ratios de solvabilité sont stables ou en légère amélioration : les communes PVD illustrent qu'il est possible de soutenir un investissement dynamique sans compromettre la solvabilité.

Des contrastes selon la centralité, mais un effet PVD observable partout

- Le programme PVD agit comme un levier d'équilibre pour les pôles de centralité : il soutient les communes les plus dynamiques tout en protégeant celles qui sont plus fragiles.





Introduction

LE PROGRAMME PVD : MOTEUR DE L'INVESTISSEMENT LOCAL

- **Lancé en octobre 2020** par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme « Petites villes de demain » (PVD) vise à **renforcer les capacités des petites communes à exercer leur rôle de centralité, à améliorer la qualité de vie de leurs habitants et à accompagner leurs transitions écologiques, démographiques et économiques.**
- Cinq ans après son lancement, l'ANCT publie un premier bilan : les résultats témoignent d'une réelle montée en compétence des élus et d'une accélération des projets locaux.
- En moyenne, environ 25 % du financement des projets menés dans le cadre du programme provient des communes elles-mêmes.



1 646

communes de moins de 20 000 habitants, représentant 7,3 millions d'habitants, sont engagées dans le programme PVD

LE BAROMÈTRE : UNE ÉTUDE QUI S'APPUIE SUR LE MÉCANISME DE SCORING UTILISÉ PAR L'AFL

Qu'est-ce que la note AFL ?

Toutes les collectivités françaises se voient attribuer une « note AFL » entre 1 et 7.

Elle repose sur trois critères :

Le poids de l'endettement

Pondéré à 20%, il résulte de la capacité de désendettement (10%) et du taux d'endettement (10%)

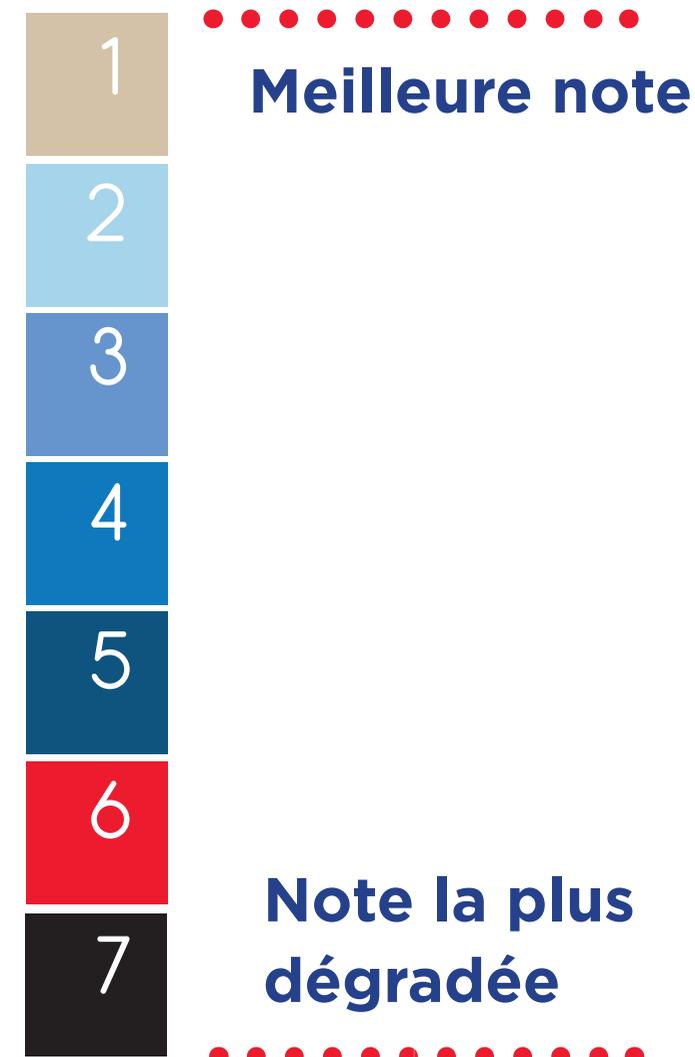
La solvabilité

Pondérée à 55%, elle résulte du taux de couverture du remboursement de la dette par l'épargne brute (30%) et du taux d'épargne brute (25%)

Les marges de manœuvre budgétaire

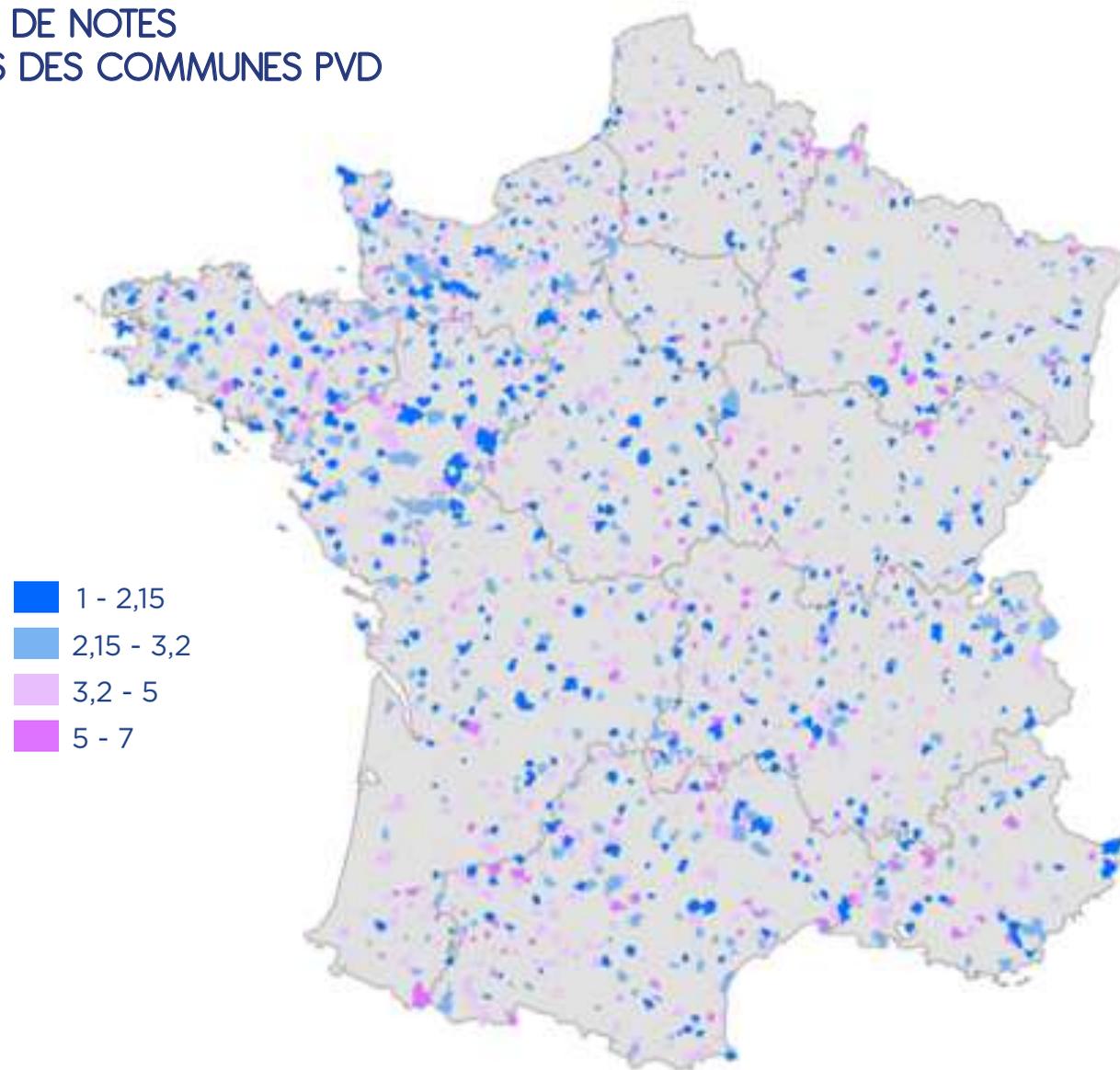
Pondérées à 25%, elles résultent de :

- La part des annuités de la dette dans les recettes de fonctionnement (5%)
- Taux d'épargne brute avec augmentation de 10% des ressources à pouvoir de taux (5%)
- Capacité de désendettement (10%)
- Taux d'endettement (5%)



LES PETITES VILLES DE DEMAIN ENGAGÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET CLASSES DE NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD



- Une cartographie qui reflète la santé financière satisfaisante des communes PVD
- Une concentration plus importante de Petites Villes de Demain dans le quart Nord-Ouest.

Dans le cadre de ce baromètre de la santé financière des communes PVD, les communes ultramarines ont été exclues en raison, d'une part, des spécificités des services et des équipements publics qu'elles exploitent et, d'autre part, de la forte hétérogénéité des situations économiques et sociales selon les territoires ultramarins.

+1 600

communes soutenues
par le programme
Petites Villes de Demain

dont 86 actionnaires
de l'AFL

378 adhérentes
de l'APVF



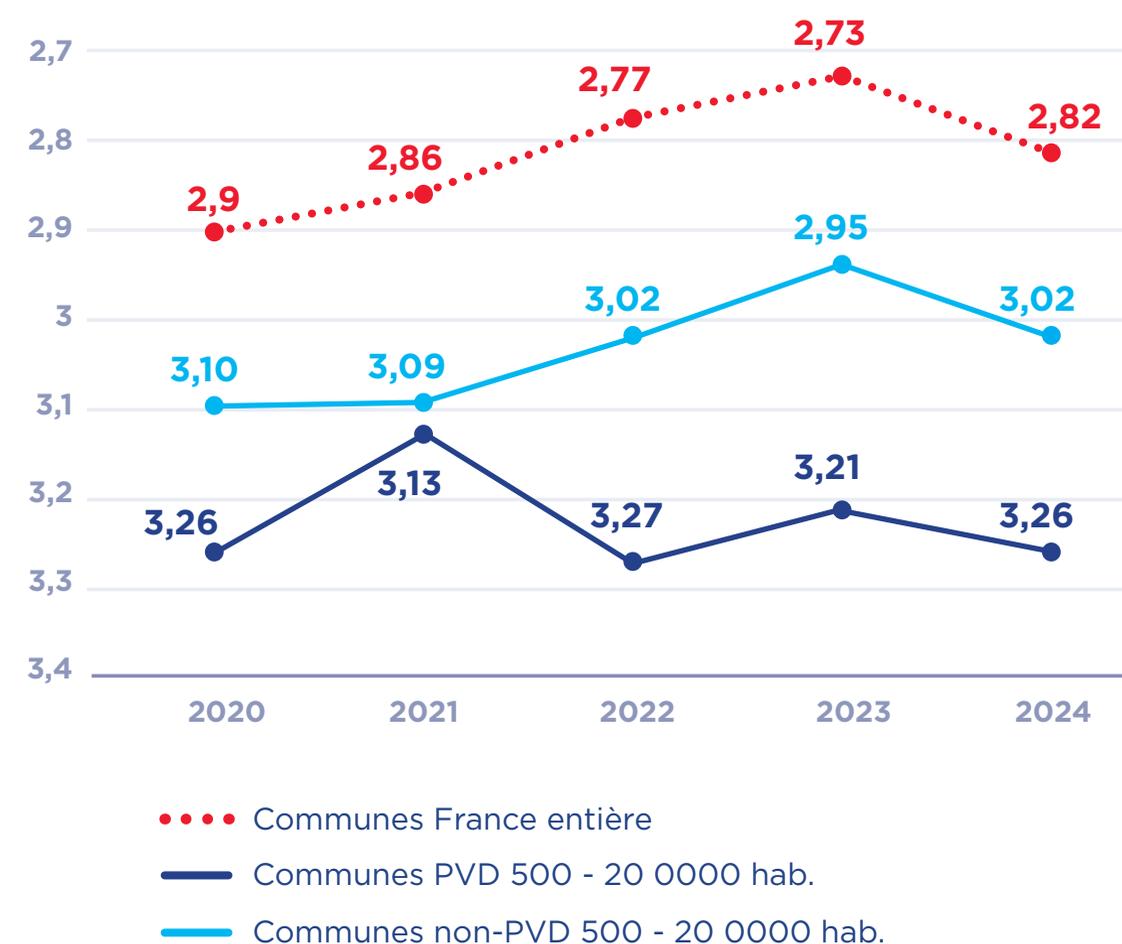
03

Analyse de la santé
financière des
communes PVD

UNE SANTÉ FINANCIÈRE STABLE SUR LA DURÉE DU MANDAT

- Les communes PVD affichent **une situation budgétaire stable en moyenne** sur la durée du mandat : la note moyenne des PVD est la même en 2024 qu'en début de mandat
- En parallèle les communes PVD voient leur **niveau d'investissement augmenter** à note équivalente (voir pages suivantes)
- Depuis trois exercices, les communes PVD suivent la même dynamique que les communes hors programme, avec une notation légèrement plus élevée et globalement satisfaisante.

ÉVOLUTION DES NOTATIONS FINANCIÈRES AFL



UNE SANTÉ FINANCIÈRE STABLE SUR LA DURÉE DU MANDAT

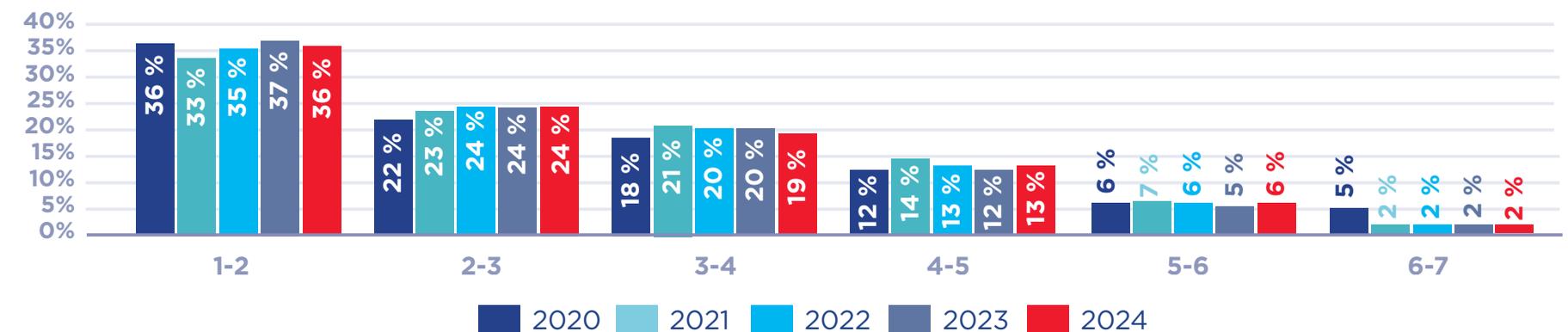
Répartition par classe de notes : de faibles divergences entre communes PVD et non-PVD

- Les communes PVD sont proportionnellement moins présentes parmi les meilleures notations (20% ont une note financière comprise entre 1 et 2) que les communes non-PVD (36%) et plus présentes parmi les notations intermédiaires (49% des communes PVD sont notées entre 3 et 5 versus 32% des communes non-PVD)
- Les notations sont globalement favorables : seules 9% des communes PVD sont notées au-delà de 5, un niveau proche du reste des communes françaises (8%).

RÉPARTITION DES NOTES DES COMMUNES PVD PAR AN



RÉPARTITION DES NOTES DES COMMUNES DE LA FRANCE ENTIÈRE PAR AN



Stabilité confirmée de la santé financière des communes PVD,
qui ont su préserver leurs équilibres dans un mandat marqué par les
conséquences de la crise du Covid et du conflit en Ukraine (inflation, ...)

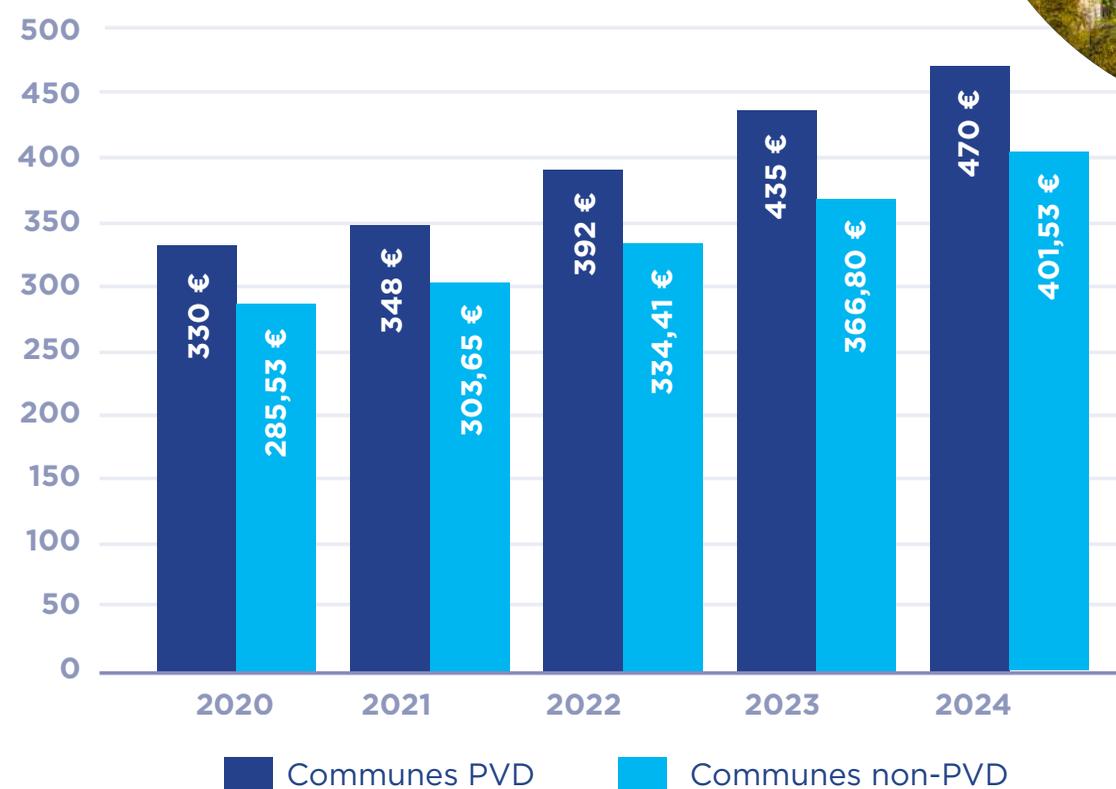
UN INVESTISSEMENT SOUTENU AU PRIX D'UN RECOURS À L'EMPRUNT PLUS IMPORTANT

Les communes PVD se caractérisent par un niveau d'investissement plus élevé que leurs homologues hors programme

- Les dépenses d'équipement par habitant des communes PVD **augmentent de 35% entre 2021 et 2024 (+8% entre 2023 et 2024) en cohérence avec le cycle électoral**
- En 2024, les communes PVD investissent un montant par habitant de **17% supérieur à celui des non-PVD**
- En complément de l'épargne et de la trésorerie, cet effort d'investissement est financé par l'emprunt : avec un taux d'endettement de 70%, les communes PVD sont plus endettées que les communes non-PVD (59%)
- Le taux d'endettement suit toutefois une **trajectoire décroissante sur le mandat.**



DEPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT, PAR AN



COMMUNES PVD	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	70%	-19,08%
Dép. d'équipement / Pop.	469€	42,49%

COMMUNES NON-PVD	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	59%	-19,67%
Dép. d'équipement / Pop.	401€	40,63%

UNE SOLVABILITÉ MAÎTRISÉE ET DES MARGES PRÉSERVÉES

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE MOYEN ANNUEL PAR AN



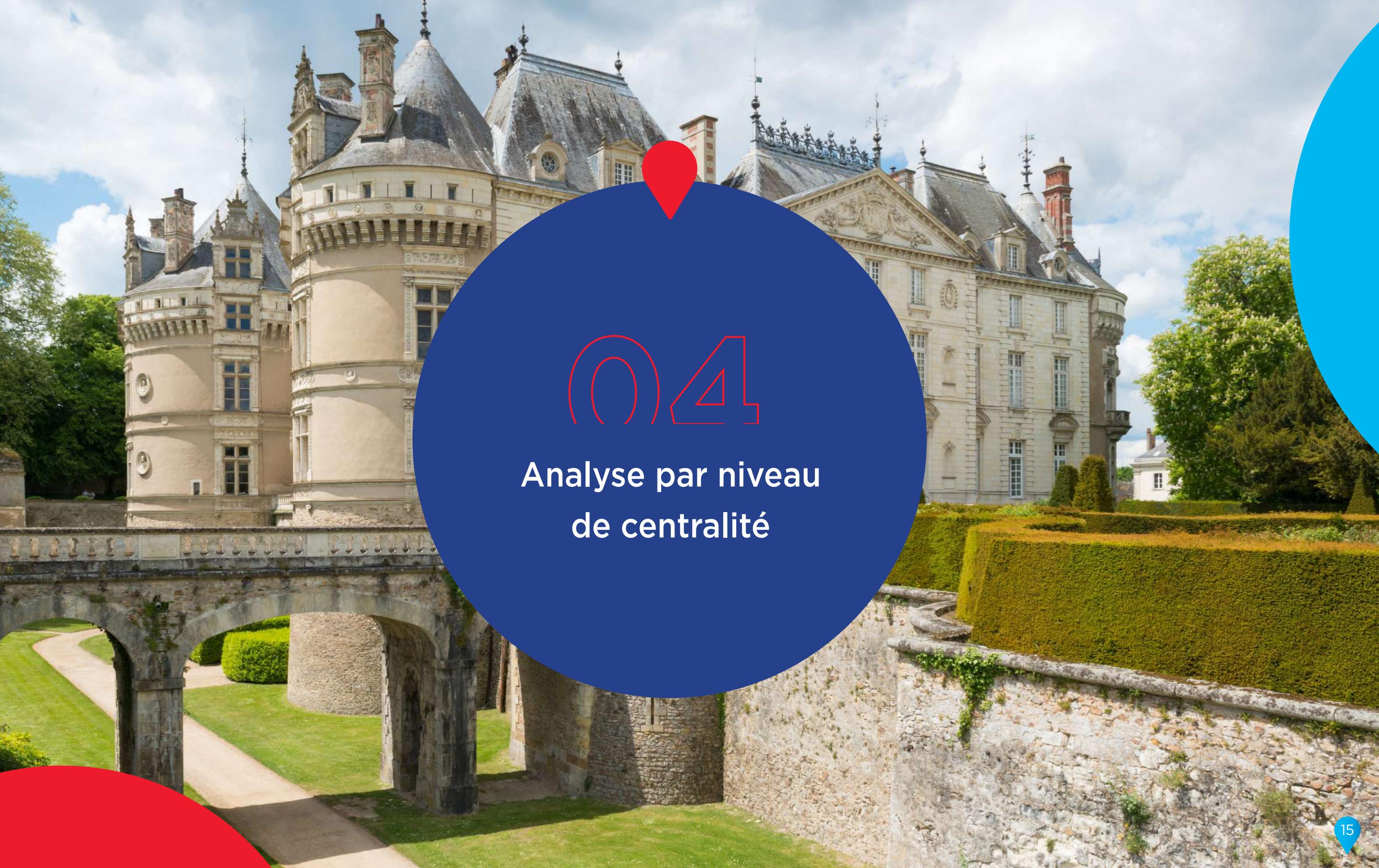
Les communes PVD investissent mais sans compromettre leur solvabilité

- Les ratios de solvabilité sont légèrement moins favorables pour les communes PVD que pour leurs homologues en raison d'un **endettement plus élevé, corollaire d'un investissement plus dynamique**
- Les ratios de solvabilité sont toutefois satisfaisants et la tendance est favorable puisque le taux d'endettement baisse de 16,6 points de pourcentage sur le mandat, avec un **stock de dette en diminution de 2,6%**
- Le taux d'épargne des communes PVD est par ailleurs décroissant depuis 2021 **mais montre plus de résilience sur l'exercice 2024**, pour s'établir à un niveau quasi équivalent à celui des communes hors programme.

COMMUNES PVD	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	70%	-19,08%
Taux d'épargne brute	16,6%	-7,42%
Solvabilité annuelle	2,14	8,01%
Solvabilité pluriannuelle	4,21	-12,60%

COMMUNES NON-PVD	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	59%	-19,67%
Taux d'épargne brute	16,5%	-8,82%
Solvabilité annuelle	2,40	9,62%
Solvabilité pluriannuelle	3,57	-11,90%





04

Analyse par niveau
de centralité



CENTRALITÉ DES COMMUNES : LES TRAVAUX DE L'INRAE COMME OUTIL D'ANALYSE

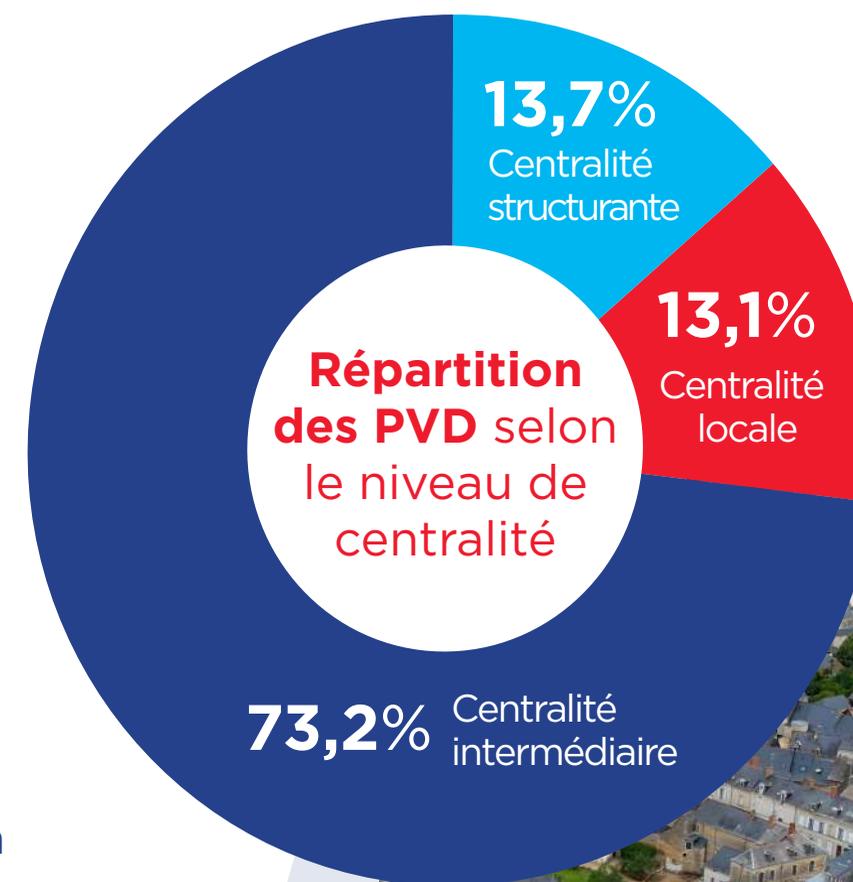
L'étude « *Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?* », copilotée par Inrae-Cesaer et l'ANCT en 2019-20, a été menée dans le cadre de la préfiguration du programme **Petites villes de demain (PVD)**.

Elle a permis de **déterminer le niveau de centralité de chaque commune de France**, facilitant ainsi le ciblage des communes PVD avec l'appui des préfetures.

Le niveau de centralité est basé sur les équipements et services proposés aux habitants et aux populations environnantes (INSEE).

Les communes sont classées en quatre catégories :

- ◆ **Centralité locale (7 010 communes) :**
services de base (école, boulangerie, artisanat, infirmier...).
- ◆ **Centralité intermédiaire (2 880 communes) :**
plus de 20 services supplémentaires (médecin, pharmacie, poste, supermarché, collège...).
- ◆ **Centralité structurante (743 communes) :**
plus de 40 équipements, lycées, commerces spécialisés, services de santé, loisirs et culture...
- ◆ **Centralité majeure (142 communes) :**
quasi-totalité des services (santé, commerce, administration, éducation, culture, sport...).



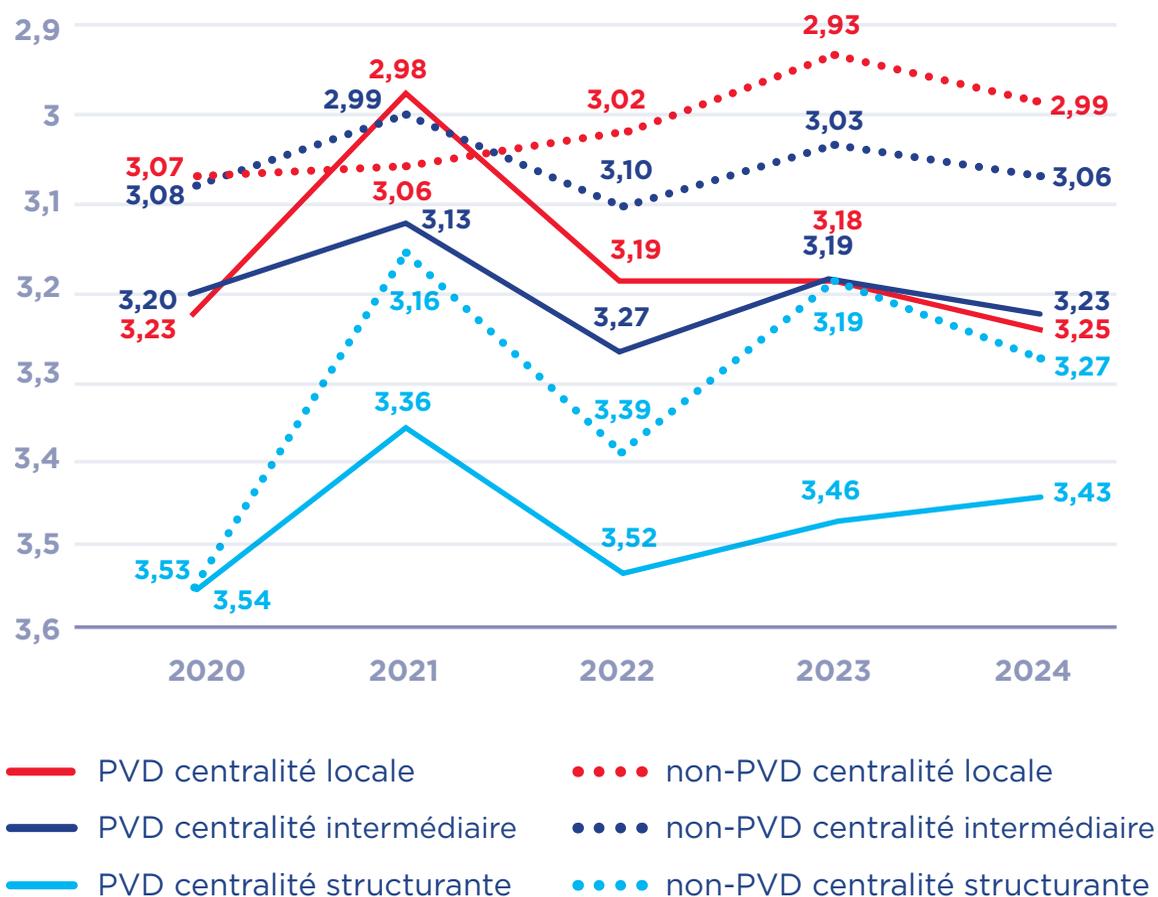
Cette classification permet de visualiser le **rôle de chaque commune dans la dynamique territoriale et intercommunale**, et constitue un outil clé pour la mise en œuvre du programme PVD.





DES ÉCARTS DE NOTATION PAR NIVEAU DE CENTRALITÉ

ÉVOLUTION DES NOTATIONS PAR NIVEAU DE CENTRALITÉ (HORS COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS)



Plusieurs profils selon le niveau de centralité

- Une notation financière marquée par « l'effet taille » : bénéficiaires du programme PVD ou non, les communes les plus structurantes portent plus de charges et donc plus de dette

- Les trajectoires de notation des communes PVD et non-PVD divergent peu depuis 2022

- Pour chaque niveau de centralité, les PVD sont moins bien notées du fait de leur profil budgétaire (**surface budgétaire plus importante, investissement plus dynamique...**).

- **Centralité locale** : En 2024, c'est entre les communes PVD et non PVD de centralité locale que l'écart de notation est le plus important. La situation des communes PVD de centralité locale est proche de celles des communes du programme de centralité intermédiaire.

- **Centralité intermédiaire** : Une notation proche de la moyenne des communes PVD. Ce niveau de centralité constitue le cœur du programme et l'essentiel de la population PVD. En trajectoire de notation, des tendances similaires entre PVD et communes hors programme depuis 2021.

- **Centralité structurante** : Une trajectoire plus favorable pour les communes PVD que les non-PVD en 2024.

3,26/7

Note moyenne des communes PVD en 2024

3,02/7 : Note moyenne des communes hors programme en 2024

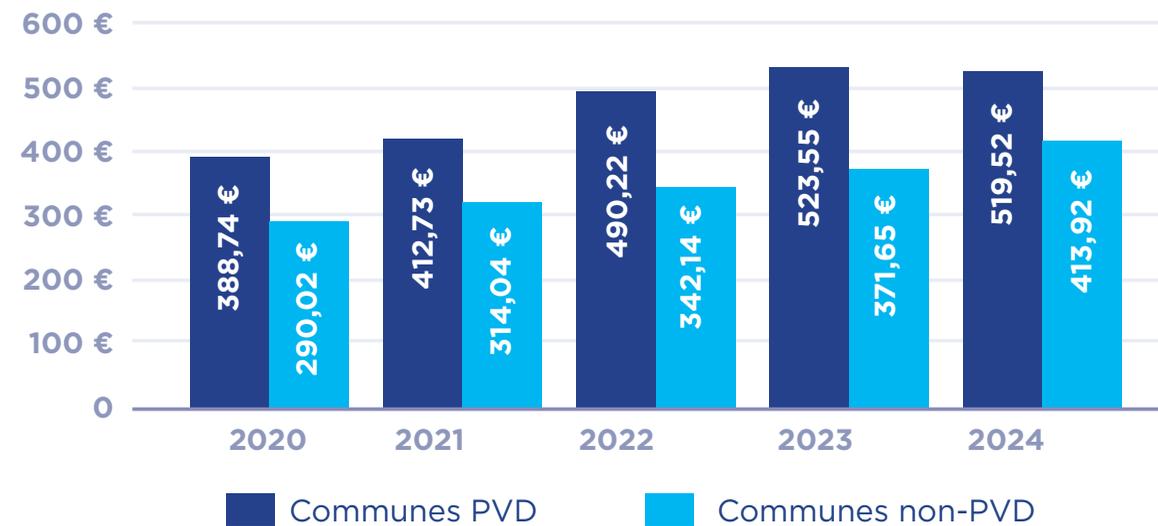


CENTRALITÉ LOCALE : UN INVESTISSEMENT PARTICULIÈREMENT DYNAMIQUE

Centralité locale : un effet marqué du programme PVD en section d'investissement

- Des **dépenses d'équipement de 22% plus élevées** en 2024 comparativement aux communes hors programme
- Le taux d'endettement baisse moins rapidement (mais décroît en tendance)
- La capacité d'épargne, qui reste supérieure aux communes hors programme en 2024, est plus impactée sur le mandat.

) DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (CENTRALITÉ LOCALE HORS COMMUNES DE - 500 HAB.) PAR HABITANT, PAR AN



PVD CENTRALITÉ LOCALE	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	81%	-18,69%
Taux d'épargne brute	19,4%	-7,16%
Solvabilité annuelle	1,77	-3,30%
Solvabilité pluriannuelle	4,17	-12,43%
Dép. d'équipement / Pop.	519€	33,64%

NON-PVD CENTRALITÉ LOCALE	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	64%	-21,89%
Taux d'épargne brute	18,8%	-10,60%
Solvabilité annuelle	2,40	9,53%
Solvabilité pluriannuelle	3,40	-12,63%
Dép. d'équipement / Pop.	413€	42,72%



CENTRALITÉ INTERMÉDIAIRE : UNE MEILLEURE CAPACITÉ D'ÉPARGNE

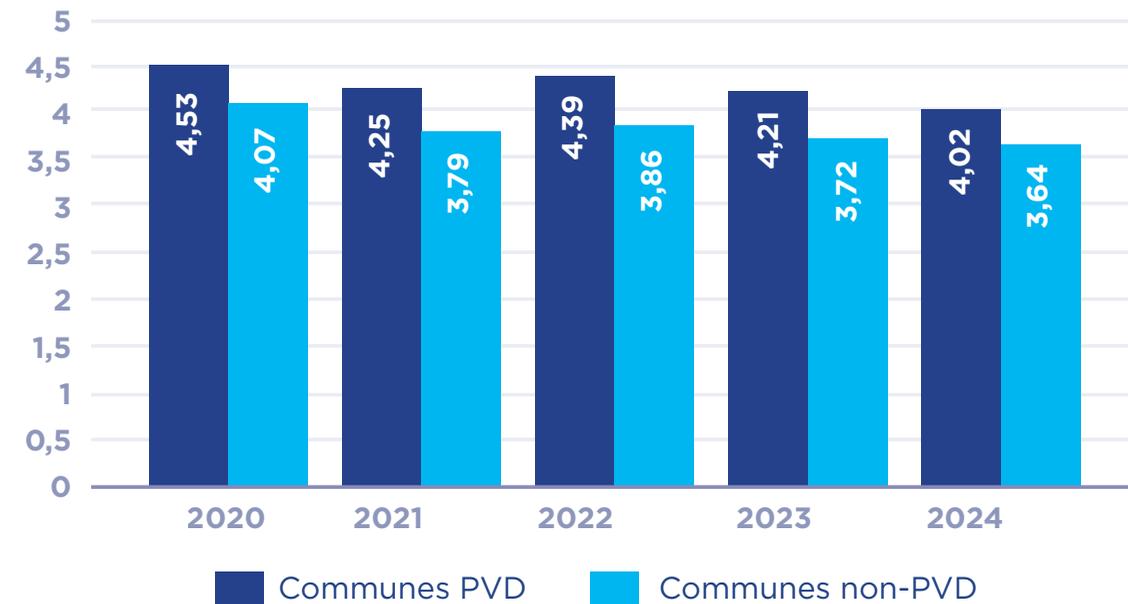
Centralité intermédiaire : le cœur du programme PVD

- Une baisse tendancielle du niveau d'endettement
- Un meilleur niveau d'épargne que les communes hors programme
- Un niveau d'investissement plus important
- En conséquence, des ratios légèrement plus dégradés par un endettement plus élevé pour soutenir ces dépenses d'équipement.
- Ces ratios d'endettement s'améliorent toutefois sur l'ensemble du mandat.

PVD CENTRALITÉ INTERMÉDIAIRE	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	69,4%	-18,72%
Taux d'épargne brute	17,3%	-8,49%
Solvabilité annuelle	2,30	10,78%
Solvabilité pluriannuelle	4,02	-11,17%
Dép. d'équipement / Pop.	471€	42,32%

NON-PVD CENTRALITÉ INTERMÉDIAIRE	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	55,8%	-18,47%
Taux d'épargne brute	15,4%	-8,67%
Solvabilité annuelle	2,59	9,70%
Solvabilité pluriannuelle	3,64	-10,74%
Dép. d'équipement / Pop.	417€	41,09%

SOLVABILITÉ PLURIANNUELLE (CENTRALITÉ INTERMÉDIAIRE HORS COMMUNES DE - 500 HAB.) PAR AN

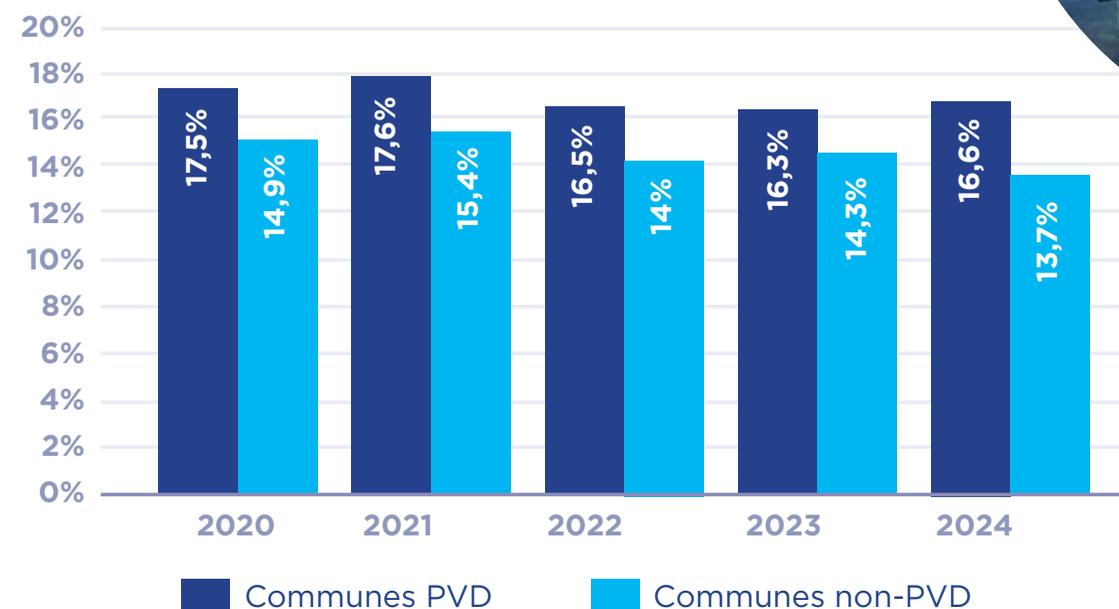


CENTRALITÉ STRUCTURANTE : UNE AMÉLIORATION DE LA NOTE FINANCIÈRE EN 2024

Centralité structurante : plus d'épargne, plus d'investissement

- L'investissement par habitant et le taux d'endettement des communes PVD de centralité structurante sont plus élevés que les communes hors programme
- Les communes PVD voient leur taux d'épargne (par ailleurs plus élevé) s'améliorer en 2024, expliquant en partie le redressement de la notation sur l'exercice
- Le taux d'endettement a baissé plus rapidement pour les communes PVD que les communes hors programme.

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (CENTRALITÉ INTERMÉDIAIRE HORS COMMUNES DE - 500 HAB.) PAR AN



PVD CENTRALITÉ STRUCTURANTE	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	74,4%	-18,32%
Taux d'épargne brute	16,6%	-5,26%
Solvabilité annuelle	2,00	4,12%
Solvabilité pluriannuelle	4,48	-13,79%
Dép. d'équipement / Pop.	456€	41,41%

NON-PVD CENTRALITÉ STRUCTURANTE	2024	Évolution 2024/2020
Taux d'endettement	56,0%	-15,55%
Taux d'épargne brute	13,7%	-7,95%
Solvabilité annuelle	2,32	7,31%
Solvabilité pluriannuelle	4,07	-8,25%
Dép. d'équipement / Pop.	416€	34,05%

DÉCOUVREZ LA NOTE FINANCIÈRE DE VOTRE COLLECTIVITÉ !



Et vous,
où vous situez
vous ?

Adressez votre demande
à l'adresse :

✉ adhesion@afl-banque.fr



) AFL, la banque des collectivités locales

« **Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d’agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants** ».

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l’AFL dispose d’un modèle unique et innovant ; celui d’une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l’AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements, tout en s’inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable. Pour les collectivités, c’est la liberté d’investir tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances. Depuis le début de son activité en 2015, l’AFL a déjà octroyé près de 11,5 milliards d’euros, dont 2 milliards en 2024, et compte aujourd’hui plus de 1 200 actionnaires.

- **112 rue Garibaldi, 69006 Lyon**
- **Contact collectivités**
09 70 81 85 17 | adhesion@afl-banque.fr

+ D’INFO SUR :
www.afl-banque.fr

) APVF

L’Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l’aménagement du territoire. Elle compte aujourd’hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d’outre-mer.

- **42 boulevard Raspail
75007 Paris**

+ D’INFO SUR :
www.apvf.asso.fr

) ANCT

L’Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission d’accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Son rôle de « fabrique à projets » est rendu possible par un mode d’intervention à travers un guichet unique, incarné par les préfets de départements, délégués territoriaux de l’Agence.

L’ANCT conduit des programmes nationaux territorialisés pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux en matière de transitions numérique, écologique et démographique. Adressée à tous les territoires de métropole et d’outre-mer, l’offre de service de l’ANCT s’étend de la politique de la ville aux territoires plus ruraux en passant par le numérique.

- **20 avenue de Ségur, 75007 Paris**
- **petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr**

+ D’INFO SUR :
www.anct.gouv.fr